



## Objectifs de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI)

Saint-Étienne Métropole, Novéka et le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) s'associent dans le cadre de cet appel à manifestations d'intérêts afin de soutenir à hauteur de 30 000 € un projet de recherche d'une durée d'un an portant sur la sédentarité et les risques de cancers.

Cet AMI, qui s'inscrit dans le dispositif « Projets structurants » du CLARA, vise à croiser les besoins et prérogatives de Saint-Étienne Métropole et les enjeux scientifiques liés à la lutte contre le cancer. Il entend mobiliser une ou plusieurs équipes de recherche, et éventuellement d'autres acteurs du territoire (associations, entreprises...) autour d'une thématique qui représente un important enjeu de santé publique.

Santé Publique France définit la sédentarité comme une série de périodes prolongées et ininterrompues en position assise<sup>1</sup>. La sédentarité se distingue du manque d'activité physique en ce sens qu'elle correspond au temps passé assis ou allongé en dehors du temps de sommeil au cours de la journée. Sont particulièrement concernés par une sédentarité élevée les professionnel·le·s du secteur tertiaire, notamment ceux et celles travaillant dans un bureau, ou dans le cadre du télétravail qui s'est largement développé ces dernières années. Le maintien d'une position assise pendant des périodes prolongées comporte des risques importants pour la santé, difficilement compensables par la pratique d'activité physique. La sédentarité entraîne ainsi une augmentation du risque de mortalité, de maladies cardiovasculaires, de cancers du côlon, du poumon et de l'endomètre, du diabète de type 2 et peut augmenter l'anxiété, la dépression et les troubles musculo-squelettiques. Les projets candidats pourront articuler leur recherche sur plusieurs de ces risques, tout en mettant l'accent sur les risques liés spécifiquement aux cancers.

## La sédentarité professionnelle et les risques liés aux cancers

Dans le cadre de l'évènement Med'5P dédié à la Santé environnementale, organisée par l'association Novéka! Le 8 novembre 2023, un atelier axé sur la sédentarité professionnelle a souligné combien le milieu professionnel constitue un environnement propice à des actions de prévention en santé publique et, en particulier, de lutte contre la sédentarité.

<sup>1</sup> 

https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/revue-de-litterature-sur-l-efficacite-des-interventions-pour-limiter-la-sedentarite-en-milieu-professionnel

En effet, les interventions sur la sédentarité menées spécifiquement dans le cadre du travail de bureau conduisent à une réduction significative du temps passé en position assise. Elles s'avèrent souvent plus efficaces que les interventions sur la sédentarité menées dans d'autres lieux de vie (communautaire, domestique et de loisirs). Dès lors, les interventions sur la sédentarité au travail sont prometteuses pour améliorer les marqueurs de risque cardiométabolique. Ces stratégies sont généralement de trois ordres : 1) un changement de la politique de l'entreprise (managérial et organisationnel), 2) un changement de l'environnement matériel et du mobilier de l'entreprise, 3) des stratégies reposant sur l'information et la motivation des individus<sup>2</sup>.

La question de la compréhension, par les citoyens, des données issues d'un champ de recherche encore fortement marqué par l'incomplétude des connaissances, est indispensable à saisir si l'on vise une « science des solutions<sup>3</sup> » capable de fournir des connaissances quant aux modes d'action permettant de donner au public des clés pour agir pour sa santé. Les projets candidats devront viser à fournir des éléments de réponse à cette question.

Il est attendu des projets candidats qu'ils inscrivent leur problématique dans le champ du monde du travail et des enjeux qui lui sont associés, en particulier en matière d'inégalités d'accès à l'information et d'environnement matériel de travail et de stratégies politiques d'entreprise.

Dimension partenariale des projets et inscription dans l'écosystème d'innovation et de recherche stéphanois

Les projets démontrant leur volonté d'inscription dans l'écosystème d'innovation et de recherche de la métropole stéphanoise (voir la liste des communes membres via le lien ciaprès: Son territoire | Site officiel de Saint Etienne Métropole (saint-etienne-metropole.fr)) seront analysés avec intérêt. Le financement proposé pourra ainsi permettre au porteur de projet d'initier de nouvelles collaborations et/ou de renforcer des collaborations existantes avec des équipes de recherche inscrites dans des disciplines différentes de la sienne, ou avec des acteurs issus d'autres secteurs que la recherche.

En particulier, Saint-Etienne Métropole, Novéka! et le CLARA examineront avec un intérêt renforcé les projets qui proposeront un rapprochement avec des acteurs du tissu industriel et, plus largement, du tissu socio-économique. L'un des objectifs du projet pourra ainsi être de construire les bases d'une collaboration publique/privée qui devra permettre l'identification et l'obtention de financements complémentaires consécutive au financement proposée par l'AMI.

Afin d'aider les candidats dans cette démarche, une réunion d'information sera organisée courant mars 2024 dans le cadre de la restitution des ateliers Med5P de Novéka! De plus,

 $<sup>^2\</sup> https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/revue-de-litterature-sur-l-efficacite-des-interventions-pour-limiter-lasedentarite-en-milieu-professionnel$ 

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Selon la formule de Louise Potvin, <u>Pour une science des solutions : la recherche interventionnelle en santé des populations</u>

Saint-Etienne Métropole, Novéka! et le CLARA accompagneront le projet lauréat durant l'année de financement.

## Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Les projets seront évalués sur leur adéquation avec ce cahier des charges. Outre les différents points susmentionnés (enjeux relatifs aux connaissances et comportements des citoyens ; inscription de la problématique de recherche dans le champ du travail et de l'entreprise; inscription du projet dans l'écosystème stéphanois), seront examinés notamment :

- Les perspectives d'impacts sur la ou les populations concernées
- la faisabilité attendue en 12 mois
- la cohérence du plan budgétaire et de la méthodologie
- la capacité à initier ou nouer des partenariats pertinents

En fonction du nombre et de la nature des projets de candidatures reçus, Saint-Etienne Métropole, Novéka! et le CLARA solliciteront l'avis et l'expertise du Comité de Pilotage Scientifique (CPS) du CLARA et/ou d'experts extérieurs. Dans tous les cas, les organisateurs de l'AMI seront attentifs aux éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir.

Il convient de noter que l'appel d'offres de type « appel à manifestation d'intérêts » ici proposé autorise Saint-Étienne Métropole, Novéka! et le CLARA à échanger avec les candidats pour leur demander d'opérer des ajustements du projet proposé. Les structures s'autorisent également à demander aux candidats de collaborer afin de construire un projet commun. Enfin, Saint-Étienne Métropole et le CLARA se laissent la possibilité de ne pas financer de projet si les projets candidats ne remplissaient pas les exigences demandées.

## Calendrier de l'AMI et du projet



